



# Bruges

2026-PERM-96  
DAJCP/CP

## Arrêté du Maire portant délégation de fonction à Anne BOSCAINI Conseillère Municipale Déléguée

Le Maire de la Commune de Bruges (33520),

- VU le Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 27 mars 2026,
- VU l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes et à des membres du Conseil Municipal,
- VU la délibération n°2026.02.06 du 27 mars 2026, reçue en Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, relative aux délégations du conseil municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- **CONSIDERANT** l'ampleur et la diversité des champs d'intervention ressortissant de l'action municipale et la nécessité d'organiser la gestion des affaires communales,

### ARRÊTE

-----

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Monsieur le Maire donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonction à Anne BOSCAINI, Conseillère Municipale Déléguée **en charge de la démocratie participative et du logement social**, notamment dans les domaines suivants :

- o En matière de démocratie participation, en lien avec Mr le Maire
  - De proposer et de suivre les dispositifs de participation citoyenne (conseils consultatifs, consultations, budgets participatifs, ....)
  - De favoriser l'expression et l'implication des habitants dans la vie locale
  - D'assurer le lien entre les habitants, les instances participatives et la Ville,
  - De contribuer à la communication relative aux démarches participatives.
- o En matière de logement social, en lien avec l'Adjointe au Maire en charge des Solidarités et des Seniors :
  - Le suivi des politiques communales en matière de logement social dans le cadre du Plan local de l'Habitat et en partenariat avec Gonzalo CHACON, adjoint à l'aménagement du territoire en charge du Plan Local d'Urbanisme,
  - Du suivi des demandes de logement social et des dispositifs d'attribution,
  - Des relations avec les bailleurs sociaux dans le cadre de leur gestion locative, les partenaires institutionnels et associatifs œuvrant pour l'accès au logement pour tous.

#### ARTICLE 2

Priorité est donné à Madame Anne BOSCAINI pour signer toutes les correspondances relevant de sa délégation.



# Bruges

Mme BOSCAINI assurera en outre dans le champ de sa délégation, un rôle représentatif et relationnel avec les différents interlocuteurs de la Ville, y compris les habitants.

## ARTICLE 3

La présente délégation ne fait pas obstacle à ce que le Maire puisse se saisir à tout instant d'un dossier relevant d'une des fonctions déléguées.

## ARTICLE 4

Le présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sous format électronique sur le site Internet de la Ville de BRUGES, prend effet à compter du 23 avril 2026.

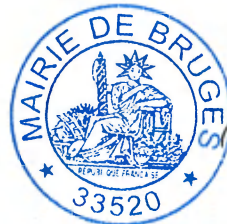
Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Gironde, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Trésorier Public de la Ville, et à l'intéressé.

## ARTICLE 5

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de BRUGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication, étant précisé que le silence de l'Administration pendant un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet ; ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois suivant sa publication électronique ou le rejet du recours gracieux par l'Administration.

Fait à Bruges, le 9 avril 2026

Signature originale de  
Madame Anne BOSCAINI



Le Maire,

Frédéric GIRO